

ANNEXE 1

à remplir et à renvoyer obligatoirement à :
technique@tsl06.fr

Représentée par M ou Mme -----

en sa qualité de -----

Description des stands mis à disposition : -----

Téléphone (obligatoire) :

Email :

Activité :

-Description des stands mis à disposition :

Vous avez fait une demande à la COMMUNE de mise à disposition de stand décrit dans l'Article 2 de la convention d'occupation ponctuelle du domaine public pour la fête des violettes.

En cas de besoin électrique particulier, veuillez nous faire une demande 15 jours avant l'événement.

Sur place, il vous sera mis à disposition des prises électriques style P17 nécessitant un adaptateur dont vous devez être muni à votre arrivée sur place.

Concernant **le tétra-phasé**, le nombre de prises est limité. Veuillez-nous consulter **en amont** avant la remise de la convention.

Selon vos besoins électriques et en fonction de l'installation de votre stand, vous **devrez être munis de l'intégralité de l'équipement électrique** adéquat et en bon nombre selon la puissance de vos appareils (adaptateurs p17, rallonges, enrouleurs, etc.)

La commune peut vous fournir 2 prises 16 A type P17 (environ 7 kW).

Pour toute demande supérieure merci de vous rapprocher des services techniques 15 jours avant l'événement.

Aucun prêt ne sera effectué en cas d'oubli de matériel électrique de votre part.

Préciser le nombre de prises P17 dont vous avez besoin :

-

-

Si vous êtes en possession d'un camion réfrigéré à stationner en plus de votre food truck, merci de mentionner les besoins électriques si nécessaire 15 jours avant l'événement.

NB : le stationnement des véhicules réfrigérés et personnels se fera uniquement sur les parkings avoisinants.